



BULLETIN N° 2002-20

To: Fire Chiefs

Destinataires : Chefs des services d'incendie

From: Ken Harris

Expéditeur : Ken Harris

Date: October 21, 2002

Date : Le 21 octobre 2002

RE: SET UP OF FAIRS & CARNIVALS

OBJET : ORGANISATION D'EXPOSITIONS ET DE FÊTES FORAINES

Every summer and fall our office receives inquiries and complaints concerning perceived fire hazards involved in the set up and operation of fairs and carnivals.

À l'été et à l'automne, notre bureau reçoit des demandes de renseignements et des plaintes concernant les risques d'incendie perçus dans l'organisation et le fonctionnement des expositions et des fêtes foraines.

The items listed below are major fire safety requirements which should be considered :

Les points suivants sont d'importantes conditions de sécurité-incendie qui doivent être prises en compte :

- Fire lanes and emergency access shall be maintained at all times.
- Tents, canteens, etc. shall be located 20 feet away from permanent buildings on the site.
- All exits from buildings shall be kept clear of any obstructions.
- Electrical installations such as lighting receptacles etc. shall comply with the *Canadian Electrical Code*.
- A minimum of 1 portable fire extinguisher shall be provided for each concession booth/tent.
- A battery operated smoke alarm shall be installed in trailers used for sleeping.

- Les voies d'incendie et les accès d'urgence doivent être libres en tout temps;
- Les tentes, cantines, et autres doivent être situées à 20 pieds des bâtiments permanents sur le site;
- Toutes les sorties des bâtiments doivent être libres d'obstruction;
- Les installations électroniques comme les prises pour éclairage, et autres doivent être conformes au *Code canadien de l'électricité*.
- Au moins un extincteur d'incendie portatif doit être prévu pour chaque stand commercial et tente.
- Un détecteur de fumée à pile doit être installé dans les remorques utilisées pour dormir.

If you have any questions on the above please contact our office at 453-2003 or your local Assistant Fire Marshal.

Si vous avez des questions sur ce qui précède, communiquez avec notre bureau au 453-2003 ou avec l'assistant du prévôt des incendies de votre région.